

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 118 RUE GAMBLE OUEST**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le lundi 4 octobre 2021 à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée pour 9243-9579 Québec inc. relativement à la propriété située au 118 de la rue Gamble Ouest (lots 2 808 559 et 2 808 563 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison du remplacement projeté des enseignes du service au volant par des enseignes numériques dont les éléments de non-conformité par rapport au règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda seraient les suivants :

- l'enseigne « pré-menu » du service au volant serait située à une distance de 0,48 mètre de la limite de propriété (côté est) au lieu du minimum de 0,6 mètre exigé;
- l'enseigne « menu » du service au volant serait située à une distance de 0,46 mètre de la limite de propriété (côté est) au lieu du minimum de 0,6 mètre exigé.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre le remplacement des enseignes du service au volant, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 9<sup>e</sup> jour de septembre 2021



Angèle Tousignant, greffière